

## L'exclusion des Non européens jugée « illicite » par la HALDE



Exclure les salariés non européens de l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration de l'Agence France-Presse est « *illicite* » puisque « *contraire au principe d'égalité et de non discrimination garanti par les normes constitutionnelles et communautaires* ». C'est ce que vient de statuer la **HALDE** (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), saisie par un journaliste de nationalité uruguayenne et par le syndicat SUD Culture Solidaires.

(Délibération n°2008-69 du 7 avril 2008

<http://www.blog4ever.com/blogfichiers/146783/fics/146783080416122739.pdf> )

La HALDE recommande au Premier ministre et au ministre de la Culture et de la Communication de faire modifier l'article 7 de la loi de 1957 (statut de l'AFP) en vue de permettre aux personnels de l'AFP de nationalité étrangère, y compris les Non européens, « *de bénéficier du droit de vote et de l'éligibilité* » à l'élection des représentants du personnel au CA de l'AFP.

« *Dans l'attente de cette réforme* », la HALDE « *recommande au PDG de l'AFP (...) d'interpréter les dispositions litigieuses à la lumière des recommandations du Collège de la haute autorité* », c'est-à-dire d'accorder le droit de vote aux Non européens lors de l'élection des représentants du personnel au CA.

**Ceci concerne un millier de salariés en CDI et de pigistes réguliers de l'AFP. Ceux-ci sont restés privés du droit de vote lors de la récente élection des représentants du personnel au CA.**

### Qui bénéficie de la décision de la HALDE ?

(Chiffres selon des estimations SUD)

	<b>Nouveaux électeurs CA</b>
Journalistes CDI statut siège	40
Journalistes CDI locaux (hors France)	355
Pigistes hors France > 3.500 €/an	400
<b>Total rédaction</b>	<b>795</b>
Cadres administratifs	10
Cadres techniques	5
Employés locaux	130
Ouvriers	30
<b>Total non journalistes</b>	<b>175</b>
<b>Total global AFP</b>	<b>970</b>

Selon l'estimation de SUD, le nombre de journalistes inscrits aurait dû se monter à 1.915, soit 70% de plus que les 1.120 effectivement inscrits ! Celui des non journalistes aurait dû s'élever à 775, soit 30% de plus que les 580 inscrits.

C'est dire que le résultat de la récente élection a été largement faussé, parce que la direction a MAINTENU l'exclusion des Non européens en dépit de l'enquête en cours de la HALDE.

## **Le PDG a privé un millier de personnes d'un droit élémentaire !**

Le PDG de l'AFP, Pierre Louette, porte une lourde responsabilité dans cette affaire, comme le montre la chronologie des faits :

- Eté 2007 : en vue de l'élection prévue en 2008, Zelmar MICHELINI, journaliste au siège parisien de l'AFP depuis 1982, saisit la HALDE : « *Je suis privé du droit de vote lors de l'élection des représentants du personnel au CA de l'AFP en raison de ma nationalité uruguayenne* ». La direction est informée en septembre de cette saisine qui est effectuée conjointement avec le syndicat SUD.
- Décembre 2007 : dans une interview à BFM, puis devant le Comité d'entreprise, Pierre Louette envisage une privatisation de l'AFP. Ses prises de position donnent l'impression qu'il veut utiliser la question du droit de vote des Non européens au CA pour justifier des modifications statutaires qui vont bien au-delà d'un simple « toilettage ».
- 16 janvier 2008 : feignant ignorer la saisine de la HALDE, le PDG signe une « décision » convoquant l'élection des représentants du personnel au CA selon les mêmes modalités qu'en 2005, c'est-à-dire en excluant les Non européens. C'est d'ailleurs ce que lui reproche la HALDE en des termes à peine voilés : « *Alors que les éléments recueillis au cours de l'enquête montraient une évolution favorables, l'AFP a omis de mentionner dans son courrier la tenue de nouvelles élections* ».

L'élection a lieu du 10 mars au 7 avril 2008. La délibération de la HALDE est communiquée une semaine plus tard.

Pierre Louette semblait avoir obtenu ce qu'il recherchait : faire élire les représentants du personnel selon l'ANCIEN mode de scrutin et avoir trois ans devant lui pour mener à bien le chantier de la remise en cause du statut de 1957.

La délibération de la HALDE conforte la position défendue par SUD qui vise à obtenir de nouveaux droits pour les salariés non européens dont la plupart travaillent sous contrats locaux. Elle laisse la porte ouverte à un nouveau scrutin, permettant aux Non européens de participer à l'élection au même titre que les Européens, et ceci SANS MODIFICATION PREALABLE du statut de l'AFP.

**SUD-AFP (SUD Culture Solidaires) a décidé de saisir la Justice pour faire annuler la récente élection et pour permettre l'organisation d'un vote démocratique, non discriminatoire, avec la participation de tous les personnels, dès 2008 !**

Paris, le 16 avril 2008

### **Droit de vote au CA avant et après la délibération de la HALDE**

*(Chiffres selon des estimations SUD)*

	AVANT	APRES	NOUVEAUX	PROGRESSION
Total rédaction	1120	1915	795	+70%
Total non journalistes	580	755	175	+30%
<b>Total global AFP</b>	<b>1700</b>	<b>2670</b>	<b>970</b>	<b>+57%</b>

Lire également : l'AFP : 4.000 personnes – quels droits ?

<http://sudafp.zeblog.com/304955-afp-4-000-personnes-quels-droits/>